

La diaconie : « entraide » et « charité »

par
Jean-Yves PETER,
pasteur de l'Eglise
Réformée de France
à Nancy¹

Introduction

Un bref constat sociologique, en prélude à ce qui va être dit...

Récemment encore, à l'échelle de notre Histoire, l'ensemble du corps social était, peu ou prou, membre de fait de l'Eglise. Les « livres-penseurs » étaient l'exception qui confirmait la règle. L'Eglise n'était pas en situation d'évangélisation, mais d'administration de la chrétienté, en charge notamment de l'éducation et de la charité. Elle encadrait en outre la formation des élites et la moralité publique. Dans un tel contexte, ce que je vais distinguer comme « entraide » et « charité » se confondaient, de même que se confondaient fidèles et citoyens.

De cette époque, de ce XIX^e siècle, nous avons conservé l'idée d'une Eglise-administration, d'une Eglise qui n'a pas besoin d'évangéliser, puisque tout le monde est chrétien, mais qui a principalement en charge les fonctions éducative, sanitaire et charitable. Mais ce positionnement est obsolète.

Aujourd'hui, la norme est d'être athée. Ce sont les chrétiens pratiquants qui font exception. Et la société a pris en charge les fonctions éducative et sanitaire (les protestants français ont largement assimilé cette laïcisation, pas encore l'Eglise romaine de France). La conscience citoyenne, par ailleurs, a intégré l'impératif charitable, l'entraide humaine, à travers un grand nombre d'associations laïques.

¹ Cet article est adapté d'un exposé donné lors d'une rencontre de la Fédération de l'Entraide Protestante (Arc Atlantique) à Nantes, en octobre 2006.

Nous avons retrouvé un contexte comparable à celui de Paul: des Eglises minoritaires, dans une société redevenue pour elle le monde extérieur.

Les Eglises sont donc appelées à se recentrer sur leur mission d'annonce (prédication) de l'Evangile afin que la valeur « charité » (sociale) intégrée par le fonctionnement social ne se dissipe pas, mais progresse encore, par l'Evangile qu'il appartient à l'Eglise d'insuffler à la société.

La réflexion ici menée se veut participante de la réforme entreprise par nos Eglises, relativement à l'évolution de notre contexte social.

J'entends par « diaconie » l'action secourable concrète, effectuée par des membres de l'Eglise, en tant qu'acte d'Eglise². Le « diaconat » qualifie le groupe de membres d'Eglise(s)³ engagés dans cette action.

Quelle est la fonction de la diaconie au sein de l'Eglise ? Qu'est-ce que le ministère diaconal pour le ministère ecclésial ?

En est-il un outil ? C'est-à-dire: est-il strictement au service de la fonction principale de l'Eglise ?

En est-il la finalité ? C'est-à-dire : l'Eglise tend-elle nécessairement vers la diaconie ?

En est-il la justification ? C'est-à-dire : l'efficacité diaconale légitime-t-elle le ministère ecclésial ?

En ces années où l'Eglise réformée de France, parmi d'autres, entreprend un recentrage sur sa mission d'évangélisation⁴, il est pertinent de remettre en question la nature et le positionnement de la diaconie, dans le cadre du ministère de l'Eglise, selon cette priorité ré-exprimée.

Je le ferai, dans un esprit pratique, à partir de la Bible.

² « Eglise » peut signifier ici « Eglise locale », « union d'Eglises », « fédération d'unions d'Eglises », voire « Eglise universelle » - ou se considérant comme telle.

³ Groupe informel (interne à l'Eglise et dépendant de sa discipline) ou formel (association régie par ses propres statuts).

⁴ Officiellement, depuis son Synode 2006 de Paris, dont le thème était : « Une Eglise qui se réforme pour annoncer Jésus-Christ aujourd'hui ».

1. La diaconie comme fonction de l'Eglise: signification

Quelle est la fonction de l'Eglise ?

Plus encore que sa fonction, l'essence même de l'Eglise est la proclamation de l'Evangile⁵.

L'Eglise est l'annonce de l'Evangile, comme Parole. L'Eglise diffuse la Parole de Dieu, et la Parole de Dieu engendre en celui qui la reçoit la volonté et la capacité personnelles de s'engager en faveur de la vie du monde, et de la condition humaine en particulier⁶. C'est en cela qu'on la qualifie de parole performatrice.

Ainsi, l'œuvre-source de toutes les bonnes œuvres, c'est la proclamation de l'Evangile.

Cependant, l'œuvre engendrée par la Parole n'est pas une « en acte », et ne doit pas être qualifiée comme telle, afin d'éviter toute confusion. La Parole est parole, mission propre de l'Eglise, et elle engendre des actes, qui sont des actes, mission propre des hommes⁷.

L'œuvre juste accomplie en aval de la foi, de l'écoute de l'Evangile, n'est pas œuvre de l'Eglise, n'est pas « diaconie »; elle est l'œuvre sociale d'un individu libéré par l'Evangile au service de la vie, l'œuvre d'un individu socialement responsable.

La mission de l'Eglise n'est donc pas, face à l'injustice, l'intervention concrète, directe. L'Eglise n'est pas le soin palliatif de la condition humaine. Bien plus que cela, l'Evangile qu'elle diffuse en est l'absolue guérison, le Salut de celui qui le reçoit, quelle que soit sa condition: « toi qui te repens devant Dieu, ton péché est pardonné par Jésus-Christ, et ce pardon de Dieu a vaincu ta mort; ta foi t'a sauvé. »

C'est pourquoi l'Eglise s'emploie à diffuser la Parole de Dieu, la Bonne nouvelle de Jésus-Christ. Elle croit que c'est la parole de Dieu, et elle seule, qui donne aux hommes capacité et volonté d'agir en faveur de la vie; qui donne aux hommes « pouvoir de devenir

⁵ Cf Mt 28,19-20 ; Mc 16,15 ; Ac 2,1-4,32 ; nous dirons indifféremment « Evangile » ou « Parole de Dieu ».

⁶ Jésus se positionne résolument comme enseignant. L'Evangile de Matthieu, par exemple et par excellence, l'établit ainsi. Jésus y ouvre son ministère public par le « Sermon sur la montagne » (Mt 5-7, noter l'introduction en Mt 5,2). Dès la fin du sermon, se succèdent plusieurs guérisons : le bienfait concret est ainsi exprimé comme l'œuvre de la Parole enseignée. Celui qui écoute la Parole de Dieu est équipé pour agir en faveur de la justice.

⁷ Je laisse de côté l'éventualité du miracle, qui ne relève pas de la diaconie !

enfants de Dieu »⁸. C'est pourquoi l'Eglise n'appelle pas – ou ne devrait pas appeler – les hommes à être bienfaisants, mais à écouter l'Evangile.

Par conséquent, *dire que la diaconie est une fonction de l'Eglise signifie qu'elle est au service de la proclamation de l'Evangile, qui est la mission unique et totale de l'Eglise.*

La diaconie n'a pas pour fonction le service direct du mieux-être de la condition humaine (il n'est pas « en acte »), mais le service du fonctionnement de l'annonce de l'Evangile.

Il n'y a pas, dans l'Eglise, deux départements distincts correspondant à deux annonces distinctes de l'Evangile : l'une par la Parole (la chaire), l'autre par les actes (la diaconie). La diaconie est au service de la chaire⁹.

Le ministère diaconal ne constitue ni la finalité ni la justification du ministère de l'Eglise, mais il est un outil, un organe de l'annonce de la Parole de Dieu, qui constitue l'entier ministère de l'Eglise¹⁰.

2. La double nature de la diaconie

Comment opère le service diaconal ?

De deux façons, qu'il convient de distinguer, précisément et strictement: « l'entraide » et « la charité »¹¹. Je fonde cette distinction

⁸ Jn 1,12. La foi restaure l'humain comme enfant de Dieu - et en cela le restaure comme humain - en le libérant de l'emprise du péché. Autrement dit, l'humain irrémédiablement mourant à cause du péché est restauré vivant par la foi. Cela signifie que l'Evangile réintègre la volonté humaine, irrémédiablement détournée par le péché, dans la volonté de Dieu, seule bonne volonté véritable, ou volonté véritablement bonne (cf Ga 2,20). Il n'existe pas de bonne volonté humaine « naturelle », j'entends « biologique », car la vie du monde n'est pas l'œuvre d'elle-même. La meilleure bonne volonté dont l'homme pourra être capable « de lui-même », demeurera la meilleure bonne volonté de son péché. C'est pourquoi l'Evangile ne consiste pas en une exhortation à mettre en œuvre une inexistante bonne volonté propre, mais à demeurer à l'écoute fidèle de la Parole de Dieu, qui libère le vouloir et le faire favorable à la vie. La Bonne Nouvelle, c'est que Jésus-Christ est un don, et pas un modèle.

⁹ Ceci donne *a priori* à regretter la séparation, imposée en France par la loi de 1905, entre associations cultuelles et associations diaconales ; mais je dis bien *a priori*, car dans le cadre de cette définition fondamentale de la diaconie, il convient de préciser les formes pratiques qu'elle peut revêtir, ce qui sera l'objet de ma deuxième partie.

¹⁰ Cette définition correspond à l'institution du ministère diaconal dans l'Eglise, exposée en Ac 6,1-6.

¹¹ J'entends « charité » dans le sens couramment attribué aujourd'hui à ce terme, d'action secourable concrète. En langage courant, « charité » équivaut à « acte charitable ».

sur cette exhortation de Paul, adressée à l'Eglise de Galatie (Ga,10): « pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères dans la foi ». La difficulté souvent éprouvée, aujourd'hui, par les « diaconats », à se situer dans le ministère ecclésial - et de même et de ce fait envers la société - provient à mon avis de l'oubli ou de l'inconscience de cette distinction, dont je vais maintenant préciser la nature.

2.1 La diaconie comme « entraide », diaconie structurelle

Paul demande à l'Eglise de faire « le bien envers tous ». Mais parmi ce « tous », il distingue « frères dans la foi », autrement dit les membres de l'Eglise. Et ceux-ci doivent être l'objet d'une priorité en matière de « mise en pratique du bien » par l'Eglise, c'est-à-dire d'action solidaire. L'Eglise doit être solidaire, secourable, envers elle-même premièrement. Elle doit matériellement s'occuper d'abord d'elle-même.

Cette « en pratique du bien envers les frères dans la foi », c'est « l'entraide », au sens tout simplement exact de ce terme. Voilà qui heurtera, voire scandalisera peut-être notre bonne volonté, notre désir de faire le bien... C'est l'effet caractéristique d'une Parole d'Evangile. Parce que l'Evangile révèle en permanence que le bien n'est pas notre œuvre, mais celle de la Parole de Dieu.

Je m'explique. L'Eglise est la diffusion au monde de l'Evangile. L'entraide participe de l'intendance indispensable à cette entreprise, selon que toute entreprise nécessite une intendance. Les premiers apôtres instituent la diaconie en raison du besoin d'un « service des tables », afin qu'eux-mêmes puissent se consacrer au service de la Parole. La diaconie comme entraide participe de l'intendance de l'évangélisation. La priorité, « le bien envers les frères dans la foi », participe de cette priorité pour l'Eglise: que l'Evangile soit entendu par le monde.

L'entraide est la solidarité entre les témoins de Jésus-Christ: elle est la « sécurité sociale » de l'Eglise¹². Lorsqu'un de ses membres

¹² Il y a ici plus qu'une comparaison. La solidarité fraternelle, comme principe de fonctionnement de l'Eglise, est devenue un principe des sociétés évangélisées : la solidarité sociale est condition d'une société se vouant à l'œuvre du progrès (la « fraternité » est devenue un idéal social).

est éprouvé, de quelque façon que ce soit, l'Eglise lui doit le secours, aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Cette définition fonctionnelle de l'entraide n'exclut en rien qu'elle soit premièrement motivée par l'amour, puisque l'annonce de l'Evangile elle-même, qui nécessite l'entraide, est l'œuvre de l'amour... l'amour de Dieu !

La diaconie est donc, premièrement, entraide. Et la diaconie comme entraide est indispensable au témoignage de l'Eglise. Nos diaconats, et les fidèles eux-mêmes, sont souvent trop soucieux des bonnes œuvres qu'ils pourraient accomplir envers le monde (en oubliant parfois que la première d'entre elles, et la source de toutes les autres, c'est de faire entendre l'Evangile), et pas assez du soutien que nous devons nous apporter entre « frères dans la foi », c'est-à-dire frères dans la diffusion de l'Evangile : connaître et visiter les sœurs et frères éprouvés (malades, âgés, endeuillés, blessés, épuisés...) et les soutenir concrètement autant que nécessaire.

Or, une Eglise qui ne se soucie pas premièrement de sa solidarité interne ne peut pas durablement fonctionner, c'est-à-dire diffuser la Parole de Dieu, et sera donc dans l'incapacité de susciter, du fait de cette Parole, la moindre véritable bonne œuvre dans le monde. Une Eglise privée d'entraide se sclérosera et, à terme, se désagrègera. La plainte, souvent entendue dans nos Eglises, d'un manque de visites¹³, y révèle le manque d'un service organisé d'entraide. Il est indispensable que chaque Eglise locale s'équipe d'un tel service, dévoué et limité au « service de tables » et au « bien envers les frères dans la foi », veillant à discerner le soutien fraternel et matériel dont peut avoir besoin tel membre de l'Eglise, à tel ou tel moment.

L'« entraide » constitue la diaconie à proprement parler. L'entraide est la diaconie structurelle de l'Eglise, un service indispensable à l'exercice de sa fonction, l'annonce de l'Evangile¹⁴.

¹³ Plainte souvent exprimée à l'encontre des pasteurs, à tort, car ce n'est pas leur ministère premier. Il appartient cependant au pasteur et au Conseil presbytéral de veiller à ce que l'Eglise s'équipe d'un service d'entraide.

¹⁴ Il est regrettable que cette « diaconie structurelle » doive, en France, se distinguer statutairement de l'Eglise (cf note 9). Mais seule une « association 1901 » peut faire un don financier à un particulier. C'est donc une nécessité contrainte, qui implique, pour l'association diaconale qui se veut telle, qu'elle se soumette d'elle-même à l'autorité du Conseil presbytéral.

¹⁵ Le régime presbytérien-synodal institue l'entraide, notamment financière, entre les Eglises locales (conformément à l'exhortation de Paul en 2 Co 8-9) comme une disposition indispensable au ministère de l'Eglise.

Une Eglise privée d'entraide équivaut à une société privée de services sociaux. Elle ne peut pas travailler, ni donc exister. S'il n'est pas concrètement solidaire¹⁵, le lien fraternel est inopérant, c'est-à-dire inexistant. S'il n'y pas d'entraide, il n'y a pas d'annonce de l'Evangile possible, ce qui signifie: pas d'Eglise possible. Et s'il n'y a pas d'annonce de l'Evangile, il n'y a pas de charité possible. Nous voici donc conduits à la « nature » de la diaconie :

2.2 La diaconie comme « charité », diaconie prophétique

Il s'agit, selon les termes de Paul, du « envers tous ». Le fondement de la diaconie comme « charité » réside dans cette parole: « ton prochain comme toi-même. » Selon l'ordre d'énonciation du double commandement évangélique, aimer son prochain comme soi-même n'est possible qu'en « aimant Dieu de tout son cœur, toute son âme... » En aimant Dieu c'est-à-dire en écoutant Dieu, pour agir par sa parole.

« Aime ton prochain comme toi-même » n'exige pas de ma part d'aimer tout le monde comme Dieu m'aime, ce qui m'est impossible. « Mon prochain comme moi-même » consiste, fondamentalement, à considérer que Dieu aime n'importe qui autant que moi-même et que, pour cela, Jésus-Christ est venu pour n'importe qui autant que pour moi. En cela, mon prochain est vraiment mon semblable. « Aimer son prochain comme soi-même », c'est donc, fondamentalement, annoncer au monde la venue de Jésus-Christ, ne pas garder l'Evangile pour soi. « Aime ton prochain comme toi-même » signifie : ta foi n'est pas un privilège, mais une mission - une mission dont ton salut, cependant, ne dépend pas. Autrement dit, « aimer son prochain comme soi-même », c'est fondamentalement avoir part à la mission de l'Eglise, à la mission qui est l'Eglise : la proclamation au monde de l'Evangile¹⁶. L'Eglise doit l'Evangile au monde. C'est là le fondement de la « diaconie charitable » : l'annonce de l'Evangile est, en soi, « l'entraide » universelle. Mc, 2,1-4 rapporte le récit d'un paralytique porté jusqu'à Jésus par quatre hommes, lesquels ne ménagent aucun effort pour arriver jusqu'à lui, allant jusqu'à ouvrir le

¹⁶ L'annonce au monde de l'Evangile (« Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la Terre ») est donc, en soi, un principe éthique fondamental, principe universel d'égalité.

toit de la maison dans laquelle il se trouve. Ces quatre hommes sont la parabole même de la diaconie comme charité¹⁷ : en tant que la diaconie participe de l'annonce de l'Évangile, la fonction de la diaconie charitable est d'amener l'homme souffrant à Jésus-Christ.

Une fonction de la Parole de Dieu

La diaconie comme entraide est un organe de l'annonce de l'Évangile ; la diaconie comme charité est une fonction de l'annonce de l'Évangile.

Parce que l'annonce de l'Évangile (autrement dit « l'Eglise ») est mission de Parole, la diaconie charitable est avant tout Parole ; elle est une fonction de la Parole de Dieu, une fonction inhérente à la Parole de Dieu, autrement dit : une fonction prophétique. Cette fonction est d'ordre protestataire dans le domaine de la justice sociale : elle est l'interpellation en faveur du partage des forces et des biens de ce monde, au service de la dignité et du mieux-être de tous.

La diaconie charitable est une exhortation à l'obéissance de la foi : « Vous qui êtes sauvés, par le don et le pardon de Dieu, vos forces et vos biens ne vous seront d'aucune utilité pour votre salut ; vous avez donc la liberté de les partager pour le mieux-être de vos semblables... Le faites-vous ? »¹⁸.

La fonction charitable de la Parole de Dieu consiste à discerner et désigner les domaines présents d'injustice, puis à interpellier les chrétiens d'abord, et à travers eux la société à laquelle ils participent, afin que ces injustices soient traitées et « réparées », non pas, à terme, par l'Eglise elle-même, mais par la ou les sociétés concernées. La diaconie charitable est action de désignation et d'interpellation. Cette « action » est une Parole qui appelle à l'action.

Une situation d'injustice est une situation de dépendance à l'égard des puissances de ce monde : l'arbitraire naturel et la « loi de la nature », ou « du plus fort ». Elle peut être générale, collective ou subie individuellement.

Cette Parole pour l'action sera intégrée à la prédication de l'Évangile. Elle ne nécessitera donc en rien la constitution d'une

¹⁷ Cf sur ce texte la prédication de Serge Oberkampf de Dabrun, in *L'Évangile au risque de la Parole* ; (livre + CD audio), Onésime 2000, Allauch, 2005.

¹⁸ Cette fonction de protestation sociale est constitutive du ministère de la Parole de Dieu ; elle était une constante du ministère prophétique dans l'Israël du temps de la loi, avant Jésus-Christ.

« association diaconale » affiliée à l'Eglise. Jésus-Christ institue lui-même cette responsabilité de l'Eglise en matière d'interpellation éthique. Après avoir insufflé l'Esprit-Saint – c'est-à-dire la capacité de témoigner la Parole de Dieu - à ses apôtres, il leur dit: « à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jn,20,23 ; le même envoi est exprimé, en d'autres termes, en Mt,28,29 ; 18,18). L'Eglise a mission d'exhorter ceux qui se livrent à la loi du plus fort, au mépris du plus faible, non pas à se conformer à quelque modèle éthique dont l'Eglise détiendrait la norme, mais à se repentir et se mettre, avec elle, à l'écoute de la Parole de Dieu.

La diaconie charitable étant une fonction de la Parole de Dieu, son efficacité dépendra de la vigueur de la proclamation par l'Eglise de la Parole de Dieu. La diaconie charitable est, comme possibilité, subordonnée à la prédication de l'Evangile, de même que la table de communion est subordonnée à la chaire.

De la « charité » au « social »

On ne parle plus aujourd'hui d'action charitable, mais de « social ». La « charité » est devenue la « diaconie sociale »¹⁹. Je parlerai dans la suite de « diaconie sociale ». Cette évolution d'appellation exprime en soi que l'action concrète en faveur de la justice échoit en finalité aux sociétés humaines, et non pas à l'Eglise en particulier. La fonction sociale de la diaconie, comme fonction prophétique, tend à ce que les valeurs de Dieu s'incarnent comme valeurs sociales.

L'Eglise n'a pas pour mission de « faire la charité », c'est-à-dire de prendre directement en charge la résolution concrète des situations d'injustice sociale. L'Eglise n'est pas le « ministère de la solidarité » de la société. Par l'Evangile qu'elle annonce, l'Eglise discerne et désigne les gisements d'injustice, et suscite, dans la société à laquelle elle adresse son témoignage, les volontés et les compétences qui seront appelées à traiter et résoudre ces situations d'injustice. La Parole de Dieu indique le chemin du progrès social, de la libération, mais ce sont les hommes, les sociétés humaines, qui parcourent ce chemin.

¹⁹ On parle également de « caritatif », pour qualifier des actions associatives non religieuses envers des situations d'urgence humanitaire.

L'Eglise n'a pas, en effet, la vocation de devenir elle-même la société juste, sous peine d'installer une théocratie, où Dieu ferait le bien d'une humanité prise en charge, mais déresponsabilisée, c'est-à-dire asservie.

L'Eglise est mission d'annonce de l'Evangile qui, seul, engendre en l'homme la volonté et la capacité de la société juste, parce que l'Evangile libère l'homme du souci de lui-même. Ce faisant, la Parole de Dieu forme des hommes solidaires, responsables et fidèles, assumant eux-mêmes et ensemble la mission de justice sociale.

La diaconie charitable (l'action sociale) est un fruit de l'évangélisation; elle n'en est pas un moyen²⁰. Ceci est important à bien considérer, au moment où nos Eglises travaillent à se réformer pour se recentrer sur leur mission d'évangélisation.

L'œuvre diaconale: œuvre d'amorçage social

La désignation prophétique d'un lieu d'injustice, d'un enjeu de progrès, pourra cependant amener l'Eglise à engager elle-même une œuvre prophétique, en vue d'amorcer la prise en charge sociale de l'enjeu en question. L'Eglise assumera une telle œuvre jusqu'à ce que l'enjeu en question atteigne la conscience sociale, jusqu'à ce que la société concernée prenne en charge le traitement de cet enjeu comme une composante normale de son fonctionnement. En d'autres termes, jusqu'à ce que cet enjeu social soit devenu un progrès social. Une telle œuvre *d'amorçage social* participe de la fonction prophétique, de la fonction d'interpellation, en laquelle consiste la diaconie charitable. Elle consiste à dire: «voilà ce qu'il faudrait faire; le ferez-vous?». L'Eglise fera ce que la société ne fait pas encore, ou fait insuffisamment, afin qu'elle le fasse, pleinement.

L'Eglise veillera, par conséquent, à se désengager concrètement de toute action sociale qui aura évolué du stade de l'enjeu au stade du progrès, de tout enjeu social qui aura été pris en charge par le fonctionnement social. Car l'Eglise n'a pas pour vocation d'administrer la société, ni de gouverner le monde, mais d'y

²⁰ Contrairement à la diaconie comme entraide, qui en est un moyen, en tant qu'elle en est une nécessité, comme nous l'avons précédemment exposé.

²¹ On l'a dit (cf. n.9), la loi de 1905 rend nécessaire la constitution d'une association « 1901 » pour mener à bien de telles œuvres de diaconie sociale. Autant cette dissociation institutionnelle est regrettable en ce qui concerne l'entraide, qui est un organe

témoigner de l'Evangile qui envoie les hommes au service les uns des autres²¹.

L'Eglise doit lâcher prise sur les domaines sociaux pris en main par l'action publique, et veiller à le faire que la société ne le lui demande. Elle doit interroger pour cela, régulièrement, la pertinence de ses œuvres en tant qu'œuvre d'Eglise: assument-elles toujours une dimension prophétique, ouvrent-elles toujours de nouveaux champs de justice? Si elle ne se désengage pas des enjeux sociaux devenus valeurs et compétences sociales, l'Eglise affaiblira sa capacité à discerner les nouveaux gisements d'injustice, les enjeux de libération engendrés ou mis à jour par le progrès. Elle entravera son potentiel prophétique, et en cela, altérera sa qualité même d'Eglise.

L'Eglise n'a pas vocation à monopoliser le domaine social: si elle le fait, elle se décentrera de l'annonce de l'Evangile, et ainsi perdra sa disponibilité d'interpellation prophétique, en matière sociale comme en toute autre matière! Et si le sel perd sa saveur...

Quelques illustrations bibliques et pratiques

La diaconie comme interpellation prophétique

Dans sa Lettre aux Galates, Paul écrit encore: «(En Christ-Jésus), il n'y a plus ni juif ni païen, ni esclave ni libre, ni homme ni femme» (3,28). Voilà une parole qui affirme l'égalité de tout individu devant Dieu, quel que soit son statut naturel ou social, et même religieux. Cette parole est une interpellation éthique, une prophétie charitable, sociale: tous ont droit au même bien produit par la Parole de Dieu.

La lettre que Paul adresse à Philémon met en pratique cette parole, et constitue une action diaconale: « Je t'informe, mon ami», écrit-il en substance, «que la parole de Dieu, la foi en Jésus-Christ que tu as reçue, abolit cette possibilité qu'un individu appartienne à son prochain. Vous appartenez tous, au même titre, à Jésus-Christ.»

de l'Eglise, autant elle est pertinente en matière d'œuvre diaconale. En effet, la création d'une association, en vue d'une œuvre sociale prophétique, favorisera le transfert de cette œuvre de la sphère religieuse à la sphère publique, jusqu'à son intégration dans la normalité sociale, et donc hors de toute responsabilité pratique de l'Eglise. Toute œuvre diaconale - d'amorçage social - qui se sécularise atteste l'efficacité de l'Evangile.

L'interpellation prophétique traduite en œuvre d'amorçage social:

Pendant longtemps, il fut nécessaire dans notre pays que l'Eglise fonde et entretienne des écoles, car l'enseignement public était un enjeu de justice. En France, comme dans beaucoup d'autres nations, cet enjeu est devenu un acquis, une évidence sociale, et il serait, désormais, anachronique et déplacé que l'Eglise y ouvre ou administre un établissement d'enseignement général. L'instruction publique y est aujourd'hui prise en charge par la société. Elle participe de la normalité sociale. Ceci ne signifie pas que la valeur «enseignement» se maintienne par elle-même comme valeur sociale.

Si l'Evangile n'est plus annoncé ni entendu, par les enseignants en l'occurrence, la régression sociale sera inévitable. Le progrès n'engendre pas le progrès; l'Evangile seul engendre le progrès. Mais le monde entier n'en est pas parvenu à ce stade! Dans de nombreux pays, le droit pour tous à l'instruction publique n'est pas socialement établi, ou n'est pas applicable pour des raisons économiques. Il appartient à l'Eglise, dans de tels contextes, de s'engager concrètement, jusqu'à ce que ces enjeux de progrès aient intégré la normalité et le fonctionnement sociaux.

Quels sont, aujourd'hui en France, les gisements d'injustice²² qui justifieraient une oeuvre diaconale d'amorçage social? La même question peut se poser pour chaque pays, comme pour le monde entier:

- La condition carcérale?
- La violence conjugale?
- La scolarisation des handicapés?
- L'accueil de l'immigration économique?
- La solidarité envers le grand âge?
- ...?

L'œuvre diaconale est-elle indispensable à l'Eglise?

Si le ministère de l'Eglise, l'annonce de l'Evangile, ne peut se passer d'entraide, il peut être pleinement assumé sans oeuvre sociale. L'exhortation prophétique à la justice sociale peut fort bien être pleinement accomplie par la seule proclamation de la parole; comme

²² Que la déclaration de foi de l'Eglise Réformée de France réunit sous l'appellation de « fléaux sociaux ».

elle le fut à Ninive, par la seule prédication de Jonas. La pertinence d'une œuvre diaconale ne dépend pas de l'Evangile, mais du contexte social où il est proclamé.

Existe-t-il, aujourd'hui, dans le monde, un seul contexte social qui ne justifie aucune œuvre prophétique? Probablement pas. Mais le principe de pertinence prophétique doit être rigoureusement appliqué, afin que l'Eglise ne se déroute pas, insidieusement, de l'essentiel de sa mission, qui n'est pas de faire le bien, mais de diffuser la Parole qui fait le bien.

3. Implications institutionnelles et conclusion

Pour que la diaconie serve le ministère de l'Eglise, il est indispensable que ses deux natures, «l'entraide» et «l'action sociale», ne soit pas confondues, mais qu'elles soient organisées en deux associations clairement distinctes: une association (ou, si possible, un département) d'entraide, dévouée au «entre frères dans la foi», et une association à vocation sociale, dévouée au «tous», selon que les enjeux locaux justifient son établissement. De cette stricte dissociation dépend la clarté d'objectif du ministère de l'Eglise, clarté indispensable à son bon fonctionnement.

La parole de Dieu est, en soi, action concrète de Dieu. Elle porte en elle toute possibilité concrète de justice. Que l'Eglise se soucie avant tout de diffuser l'Evangile, en risquant cette confiance qu'ainsi, elle agira le mieux possible pour la justice. 5 % des jeunes, aujourd'hui, en France, écoutent l'Evangile! Voilà un enjeu de taille pour la diaconie, l'entraide comme le social!

Un outil ? Une finalité ? Une justification ?

Nous voici en mesure de répondre aux questions posées en introduction de cette réflexion:

La diaconie comme « entraide » est un outil de l'annonce de l'Evangile. La diaconie « sociale » est une fonction de la Parole de Dieu. La diaconie n'est pas la finalité du ministère de l'Eglise. Cette finalité est que l'Evangile soit clairement entendu en tous lieux du monde. Même si on « reconnaît l'arbre à ses fruits », l'efficacité diaconale n'est pas la justification de l'annonce de l'Evangile. Parce

que le salut s'obtient par la foi. La diaconie sociale est donc une conséquence bénéfique du salut accompli par la Parole de Dieu.

Résumé des thèses de l'article

- La diaconie est au service de la proclamation de l'Evangile, qui est la mission unique et entière de l'Eglise.
- La diaconie est de deux natures; la conscience de cette distinction conditionne le bon fonctionnement de la diaconie.
- La diaconie est premièrement «entraide»; l'entraide est la diaconie structurelle, le lien solidaire entre les femmes et les hommes engagés par Jésus-Christ à l'annonce de l'Evangile. L'entraide est un service indispensable à toute Eglise locale, *elle est une nécessité de l'évangélisation.*
- La diaconie est secondement «sociale» (ou «charité»); il s'agit d'une fonction prophétique de discernement des gisements d'injustice et d'interpellation publique, éventuellement accompagnée d'une œuvre (associative) d'amorçage social. La diaconie sociale, comme interpellation, est consubstantielle à la prédication de l'Evangile; mais son éventuel prolongement, par telle œuvre prophétique, en est une manifestation contingente, soumise aux nécessités contextuelles. *La charité (le progrès social) est un fruit de l'évangélisation; elle n'en est pas un moyen.*
- L'Eglise doit veiller, strictement, à ce que l'essentiel de ses forces et moyens demeure au service de la prédication de l'Evangile, et ne se transfère pas insidieusement au maintien et développement d'œuvres diaconales.
- La distinction «entraide» / «sociale» doit s'appliquer dans l'organisation de l'Eglise.